



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

PLG/LD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 22

OBJET : Comité des fêtes de Kerroc'h

Pardon de la St Bieuzy

Dimanche 19 et lundi 20 mai 2024

Stationnement interdit

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênant.

Vu la demande faite par Monsieur Gilles CHAVRY, président du Comité des fêtes de Kerroc'h – café tabac, rue du Port blanc – 56270 PLOEMEUR.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : A l'occasion du pardon de la Saint-Bieuzy, célébré le dimanche 19 mai 2024, tous mouvements de bateaux par la mise à l'eau et l'accostage seront interdits sur le port et la cale de Kerroch toute la journée.

Article 2 : Par dérogation, seuls les bateaux participant à cette célébration en mer seront autorisés à accoster sur la cale de Kerroch.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera préinstallée par les services techniques municipaux.

Article 4 : la signalisation réglementaire sera entretenue par le demandeur.

Article 5 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient sont chargés, les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

21 FEV. 2024

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex